

Avis n° 2024/02
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Université de Nantes École polytechnique universitaire
Sigle :	EPU Nantes
Nom d'usage :	Polytech Nantes
Type :	Public
	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Nantes, la Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/01-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site du Nantes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes ;
- Vu le rapport établi Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal) et Jean-François KALUZNY (membre de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 février 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes, spécialité informatique , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes, spécialité informatique , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Nantes	Formation continue	2024	2026-2027	maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'établissement

- Établir le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'université et l'école, permettant notamment d'assurer une autonomie de fonctionnement à cette dernière.

Pour l'école

- Accélérer la démarche d'amélioration continue, en veillant à l'homogénéisation entre départements ;
- Compléter les fiches RNCP, dont celle concernant la spécialité informatique, sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation spécialité informatique

- Mettre en place un conseil de perfectionnement couvrant le domaine informatique.

Ces formations ont déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 février 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON